Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA HAUTE SAÔNE

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DES COMPORTEMENTS ROUTIERS EN HAUTE-SAONE

PROJET P² ACTE-70

Pratiques, Personnalités et Attitudes des Conducteurs des TErritoires Haute-Saône

Laboratoire de Psychologie, UFR SLHS
Université de Franche-Comté

Laurent AUZOULT - Florent LHEUREUX
Responsables scientifiques du projet

Pourquoi cette étude ?

En réaction au bilan dramatique du mois de janvier 2011 et puisque les comportements déterminent en grande partie les probabilités d'accidents, une analyse psychologique des comportements des conducteurs hauts-saônois, financée par la DSCR, et pilotée par la DDT70, a été confiée à l'université de Franche-Comté et notamment son laboratoire de sociologie.

Comment ?

L'étude s'est appuyée sur des entretiens et des questionnaires auprès de publics variés, infractionnistes ou non, hauts-saônois ou non, permettant d'avoir une large population de référence.

4 grandes catégories d'usagers ont été identifiées en fonction de la similarité de leurs réponses : les infractionnistes, les infractionnistes spécialistes, les légalistes spécialistes et les légalistes.

L'analyse de ces entretiens et questionnaires n'a pas fait apparaître de différences comportementales significatives entre les conducteurs hauts-saônois et ceux des autres départements.

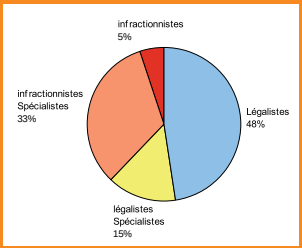

LE RAPPORT À LA RÈGLE

Infractions

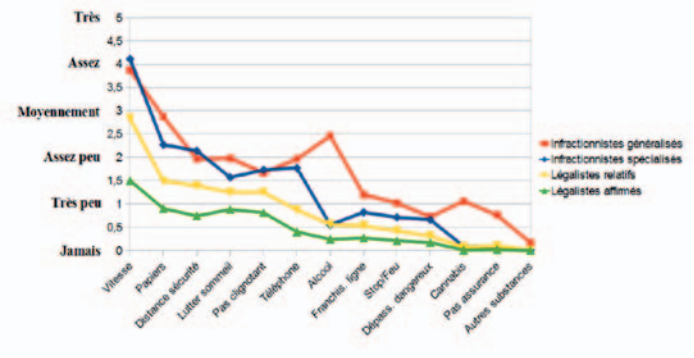

Le respect de la règle différencié par catégorie d'usagers permet de remarquer que si le non-respect des limitations de vitesse semble commun à l'ensemble des catégories, les fréquences d'exposition au risque sont variables.

Respect

4 niveaux d'appropriation de la règle :

NIVEAU 1	**Respect par l'absence de doute**	**Je respecte toujours les « STOP »** → La règle n'est pas forcément comprise, elle est appliquée parce que c'est la règle mais a besoin d'un contrôle permanent
NIVEAU 2	**Remise en cause de la règle au profit de sa propre référence**	**Je respecte toujours les « STOP » sauf celui-ci car peu de circulation.** → La règle n'est pas intégrée, elle perd sa légitimité face aux expériences de conduite et ne sera pas complètement respectée
NIVEAU 3	**Respect car intégration de son bien-fondé**	**Je respecte toujours les « STOP » car on ne sait pas ce que pourraient faire les usagers de l'axe croisé.** → La règle est appliquée et la raison de son application est connue.
NIVEAU 4	**Discussion de la règle**	**Je respecte toujours les « STOP » même si je pense que celui-ci n'est pas justifié.** → La règle est connue, appliquée, et perçue comme pouvant évoluer (utilisation de la CCUSR)

*Pour les infractionnistes, le rapport à la règle se situe plus au niveau 1 avec un respect de la règle par peur de la sanction. La majorité des usagers se situe dans le niveau 2, catégorisant les règles du code de la route en justifiant les raisons de les transgresser : **« Ne s'applique pas là car bonne visibilité, car derrière une voiturette, car en moto... ».** Le meilleur respect de la règle nécessite son appropriation au travers d'un discours adapté pour démontrer sa légitimité et acquérir au minimum le niveau 3.*

Niveau du risque pour les infractions alcool et vitesse

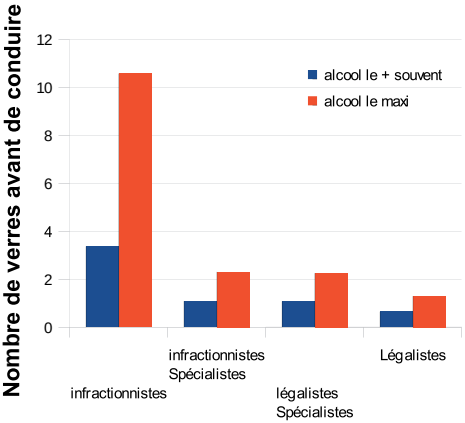

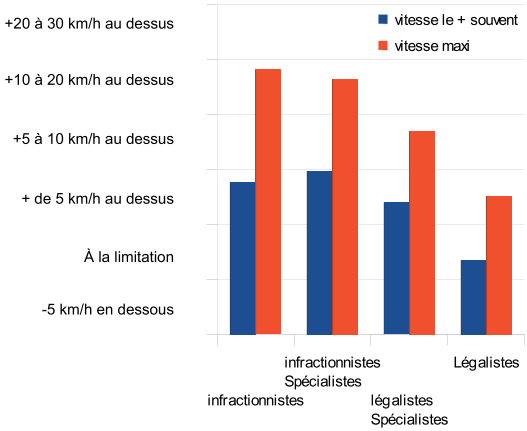

Le croisement de la fréquence d'exposition et les niveaux de prise de risque permet de cibler les messages à relayer pour améliorer l'appropriation de la règle par les usagers selon leur catégorie.

LE RAPPORT À L'ACCIDENT

La notion de non-accident facteur apparu dans l'étude, (les non-accidents sont des évènements pour lesquels le conducteur aurait dû/pu avoir un accident mais n'en a pas eu – par exemple, conduire très au-delà des excès de vitesse et rentrer indemne – est important dans le discours de prévention. Les situations de non-accident sont parfois tellement nombreuses, et de plus en plus, si le conducteur est un conducteur usuel ou récidiviste voire multirécidiviste, que l'utilisation du risque accident peut être dérangeante.

Particularité du conducteur infractionniste :
le nombre de situations de non-accident étant largement plus élevé que celui de situation ayant conduit à un accident, l'accident devient un élément lié à la fatalité et pas au comportement du conducteur. L'accident est plus craint pour ses conséquences légales (tribunal, financières) que les corporelles.

PRÉCONISATIONS :
Focaliser le discours sur les antécédents de l'accident : questionner le public rencontré en recherchant ce qui aurait pu être changé pour éviter l'accident ? Que faut-il faire pour ne pas se mettre en danger ?

LA PERCEPTION DE SOI

La recherche de sensations se traduit par une diminution de la personnalité avec un besoin de repousser les limites, y compris sur la route. Cette caractéristique est un élément de différenciation des conducteurs infractionnistes qui sont dans cette recherche, d'autant plus si l'entourage est permissif.

L'autorégulation des comportements peut s'obtenir par l'augmentation de la conscience de soi. La colère au volant (les insultes, gestes obscènes...) est un exemple de niveau de conscience de soi publique faible : on ne tient pas compte des normes sociales, et on a plus tendance à transgresser les règles.

Plus on augmente le niveau de la conscience de soi publique en rappelant le regard des autres sur les comportements intractionnistes, plus on respecte les règles et cette habitude prise devient la norme de conduite.

LES PRÉCONISATIONS DE DISCOURS

Cibles du changement	Types de communication adéquate
• La perception du risque associé aux comportements dangereux ou aux violations **de façon générale** • La gravité des violations ou des comportements dangereux **de façon générale**	Références à des comportements particuliers ou à des croyances particulières, voire à un ressenti lié à la route qui concerne un aspect précis
La perception du risque associé à l'usage des drogues (cannabis ou drogues dures)	Référence à l'image qui est renvoyée aux autres (style de conduite, regard des proches et/ou des connaissances, etc.) et à la façon d'être dans l'espace public. Précisément, il faut alors faire référence au jugement d'autrui, à l'impression donnée auprès des autres en relation avec le comportement routier et/ou les attitudes exprimées
La perception des risques associés au non-respect d'un stop ou d'un feu rouge, au fait de conduire un véhicule non assuré ou de ne pas respecter une ligne blanche	**Il faut éviter** de faire référence à ce qui pose régulièrement problème à la personne sur la route, aux difficultés qu'elle rencontre ou aux situations qui préoccupent la personne en tant qu'automobiliste. (cf. tribunal)
La perception des risques liés à l'alcool au volant, au non-respect des distances de sécurité, au défaut de papiers d'assurance et au non-respect d'un stop ou d'un feu rouge	Il faut faire référence aux sentiments, aux émotions afférentes à la conduite, aux raisons d'agir (motifs) ainsi qu'à ce que la personne pense de la route, de son comportement routier, de ses plaisirs liés à la conduite (pourquoi ? A-t-elle pensé au danger ?).
La perception de la gravité des violations liées au non-respect des lignes blanches, de la conduite sans assurance, de la consommation de cannabis, du défaut d'usage du clignotant, de la conduite sous l'emprise du sommeil, du non-respect des distances de sécurité, des dépassements sans visibilité et de l'usage du téléphone au volant.	Il faut faire référence aux pensées personnelles (attitude, émotion, croyance) méconnaissance des effets
• **Jugement de gravité lié à l'excès de vitesse** • **Le sentiment de contrôler le danger lié à la vitesse** • **Habitude lié à l'excès de vitesse**	**Il faut éviter de faire référence à autrui.** Il faut faire référence aux pensées personnelles (attitude, émotion, croyance) augmentation des distances d'arrêt…
• **Attitude vis-à-vis de l'alcool au volant** • **Risque lié à l'alcoolémie** • **Jugement de gravité lié à l'alcool**	Il faut faire référence aux attentes de l'entourage, au regard des autres et à la façon d'être dans l'espace public

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-SAONE – Service stratégies territoriales et Conseil
Cellule éducation et sécurité routières - 24-26bd des Alliés – BP 389 – 70014 VESOUL Cedex – Tél. 03 63 37 92 00
www.haute-saone.equipement-agriculture.gouv.fr
Directrice de publication : Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLERRéalisation DDT70/SSTC-ESR – juillet 2012